



Réf: 128595/19ERE/Réserves

Armée de terre

ORDRE DE CONVOCATION A UNE ACTIVITE DANS LA RESERVE OPERATIONNELLE

Vu le code de la défense,

Vu les règlements en vigueur dans les armées et services,

Vu contrat d'engagement à servir dans la réserve opérationnelle de l'intéressé(e),

Le Caporal Lucas RÉGNIER, identifié sous le Numéro Identifiant Défense 1970020332 en service au 19E REGIMENT DU GENIE - UNITE D'INTERVENTION DE RESERVE à BESANCON est convoqué du 24/01/2022 à 08:00 au 27/01/2022 à 17:00 pour une activité dans la réserve opérationnelle d'une durée de 4 jours qui se déroulera à BESANCON (25000).

La présente convocation est obligatoire. Elle peut être opposée par le réserviste opérationnel à son employeur public ou privé au moins 30 jours avant le début de l'activité pour une durée de 5 jours maximum (en cas de crise menaçant la sécurité nationale, le ministre des armées peut réduire à 15 le délai de 30 jours et porter à 10 la durée de 5 jours). Tout refus de l'employeur doit être motivé et signifié à l'autorité militaire dans les 15 jours suivant la transmission du présent ordre de convocation. Si l'employeur a souscrit à une clause de réactivité avec les armées, les conditions prévues par cette clause sont applicables.

Fait à BESANCON (25000), le 17/01/2022.

L'autorité militaire,

Adjudant-chef Herve ADAM.